

# L'info-Fassett

## Mars 2023



### **IMPLANTATION COMPOSTAGE À FASSETT**



À mettre dans votre calendrier et agenda

**14 mars 2023 18h30 salle communautaire**

Soirée d'information tenue par des experts pour les citoyens. Cette soirée de sensibilisation et de formation vous permettra de comprendre le contexte, les obligations de la municipalité, les objectifs du projet, les moyens qui seront mis en œuvre ainsi que le plan d'action et l'échéance de réalisation. C'est donc un rendez-vous !

### **SERVICE D'URBANISME**

Comme vous le savez sans doute, la municipalité procède à la réorganisation de son service d'urbanisme. Pendant cette période, le Conseil vient de signer une entente de service temporaire afin de servir les citoyens. Pour prendre rendez-vous contactez Cindy au 819 423-6943.



### **MERCI AU PARC OMÉGA**



Au nom des citoyens de Fassett, votre Conseil municipal a fait parvenir un communiqué au Parc Oméga afin de les remercier d'avoir invité gracieusement tous les résidents de la MRC Papineau du 16 au 22 janvier 2023. Les résidents de Fassett ont été nombreux à découvrir et redécouvrir cette richesse de chez nous. MERCI ENCORE AU PARC OMÉGA!

### **HYDRO-QUÉBEC - INSPECTION**

Les citoyens pourraient bien voir un hélicoptère dans le ciel au cours de la semaine du 20 février 2023. C'est qu'Hydro-Québec procédera à l'inspection par thermographie de certaines de ses lignes de transport d'électricité.



### **CLUB DE L'ÂGE D'OR – SUBVENTION NOUVEAUX HORIZONS**

Bonne nouvelle !!! Le Club de l'Âge d'or de Fassett s'est mérité une subvention de 21 790,00\$. Cet argent vise à en enrayer l'isolement auprès de nos aînés.

Bravo au comité et nous sommes convaincus qu'il saura investir cette somme à bon escient.

## **COLLECTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Lors de la dernière collecte, un relâchement a été constaté dans le tri entre les déchets ultimes et les matières recyclables. Nous vous demandons votre collaboration afin d'utiliser les bacs associés à chacune des matières. Il est à noter que la Municipalité est dotée d'un règlement exigeant l'utilisation de bac de 240 litres pour les déchets ultimes, et allant jusqu'à 360 litres pour les matières recyclables. Ces bacs doivent être sur roulettes et pouvoir être levés directement par le service d'éboueur.

Si vous avez un questionnement quant aux matières recyclables ou non, vous pouvez en tout temps contacter Daniel Bisson au 819-743-1489. Nous apporterons une attention particulière dans les semaines à venir au contenu des bacs. Des avis seront émis, et si le contenu est non conforme ou si le bac utilisé est non conforme, ces derniers pourraient ne pas être levés lors de la collecte.

Merci de votre habituelle collaboration

## **FUITES – RÉSEAU EAU POTABLE**

Depuis plusieurs semaines, nous avons constaté une consommation d'eau potable plus élevée que la moyenne. Nous suspectons que cette augmentation serait due à des fuites sur notre réseau. Nous vous demandons donc votre collaboration afin de nous signaler toutes accumulations d'eau qui vous apparaîtraient anormales. Aux villégiateurs, merci de valider vos installations afin d'éviter des dommages.

Nous comptons sur votre vigilance et votre bienveillance à résoudre la situation. La personne ressource à contacter si vous avez des informations est Daniel Bisson au 819-743-1489.

## **PATINOIRE - FIN SAISON**

La température de la dernière semaine a eu raison de la saison de la patinoire pour cette année. Nous tenons à remercier Daniel et Jonathan pour leurs implications à maintenir une surface de glisse lors de la saison 2023 et ce, malgré le manque de collaboration de Mère Nature.

On se dit : « À l'an prochain ! »

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FASSETT  
MRC DE PAPINEAU

### **CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-11 ÉDICTANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 mars à 19 :00, à l'hôtel de ville située au 19 rue Gendron à Fassett. Au cours de cette séance, la municipalité expliquera le projet de règlement et entendra les personnes intéressées par ce règlement.
2. Ce projet de règlement a pour but de régir la démolition d'un immeuble patrimonial. Il confie au comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité, soit au [www.village-fassett.com](http://www.village-fassett.com), ou au bureau de la municipalité selon les heures d'ouverture au public.
4. Pour toutes informations supplémentaires sur les projets de règlement numéros 2023-11, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par téléphone au 819-423-6943 ou par courriel à l'adresse suivante : [batiment@village-fassett.com](mailto:batiment@village-fassett.com).

Donné à Fassett ce 1<sup>er</sup> jour de mars 2023.

Chantal Laroche  
Directrice-générale/Greffière-trésorière

Pour nous joindre : 19, rue Gendron Fassett (Qc) J0V 1H0

Tél. : (819)423-6943 Fax : (819) 423-5388

[www.village-fassett.com](http://www.village-fassett.com)



**MUNICIPALITÉ DE FASSETT**

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: [reception@village-fassett.com](mailto:reception@village-fassett.com)